

La réunion s'est tenue le mercredi 15 janvier 2025 à 19h30, au centre socio-culturel Lamartine. Ce CR est rédigé par les animateurs du conseil de quartier et complété par le diaporama : [PresentationCoqOs2025-01-15V1.0j](#)

Étaient présents :

- De la Ville et Territoire : Samuel BESNARD 7ème adjoint (développement urbain et métropolitain, grands projets, espaces publics), Julien JABOUIN 3ème adjoint (transition écologique, défi climatique, nature en ville et déchets), Mathilde LIENARD chargée de mission participation citoyenne, Juliette PERNET service voirie, Sébastien DUPRAY service patrimoine vert du GOSB (Grand Orly Seine Bièvre), Jean-Paul NOTTE chargé de mission prévention / Sécurité,
- Invitées : Mickaël NORMAND et Véronique BRIAND de COMPOSTERRE,
- Une cinquantaine d'habitants environ,
- Les animateurs du conseil de quartier : Catherine CHOLLET, Philippe DELPECH, Philippe DESBATS, Stéphane LAVRUT.

Légende : => *introduit une réponse ou une précision hors réunion.*

1) Présentation du collectif COMPOSTERRE

Lien diaporama : [ComposTerre-Presentation-COQ-2025-1](#)

ComposTerre est un collectif d'habitants lauréat du budget participatif 2019 qui met en place et gère des composteurs partagés dans l'ensemble de la commune.

A ce jour, 8 ou 9 composteurs sont installés sur la commune.

Dans le quartier, un composteur est situé Cité Jardins (av Victor Hugo).

Ces composteurs permettent aux habitants qui rejoignent le collectif d'y déposer leur bio-déchets alimentaires compostables **végétaux exclusivement** (pour éviter les odeurs et les risques de développement de rongeurs).

Un site permet d'accueillir les déchets d'environ 50 foyers. Le compost récupéré par les habitants sera utilisé comme engrais.

De plus, ce compostage évite d'envoyer à l'incinération des déchets recyclables contenant beaucoup d'eau et de réduire le transport par camion.

Au total sur 2024, a été valorisé 35 tonnes de bio-déchets. Chaque composteur est sous la responsabilité de 5 à 6 référents chargés de former les habitants et de s'occuper des composteurs (vérification du bon fonctionnement, remplissage des bacs, aération...).

Ces composteurs sont plutôt réservés aux habitants d'immeubles collectifs sachant que les habitants de maison individuelle peuvent se procurer un composteur à la maison de l'environnement à Arcueil (66 Rue de la Division du Général Leclerc), <https://www.grandorlyseinebievre.fr/maison-de-lenvironnement> .

Par ailleurs M. JABOUIN, élu chargé de la transition écologique, explique qu'avec l'obligation récente de la collecte des déchets alimentaires (déchets végétaux et animaux), le territoire GOSB mets en place une expérimentation dans certaines villes.

Au 1er semestre 2025, des bacs à bio-déchets seront mis à disposition des habitants au centre-ville de Cachan.

Au 2ème semestre, un nouveau site d'expérimentation sera choisi à Cachan.

Les déchets recueillis seront envoyés en centrale de méthanisation qui produit du gaz et des boues épandables assimilables à du compost.

Cependant cette nouvelle collecte ne doit pas pousser les habitants à ne plus utiliser les composteurs car ce recyclage est plus local et évite le transfert en camion.

Vous souhaitez utiliser un composteur partagé ou si vous souhaitez proposer un lieu pour un nouveau composteur, n'hésitez pas à contacter ComposTerre :

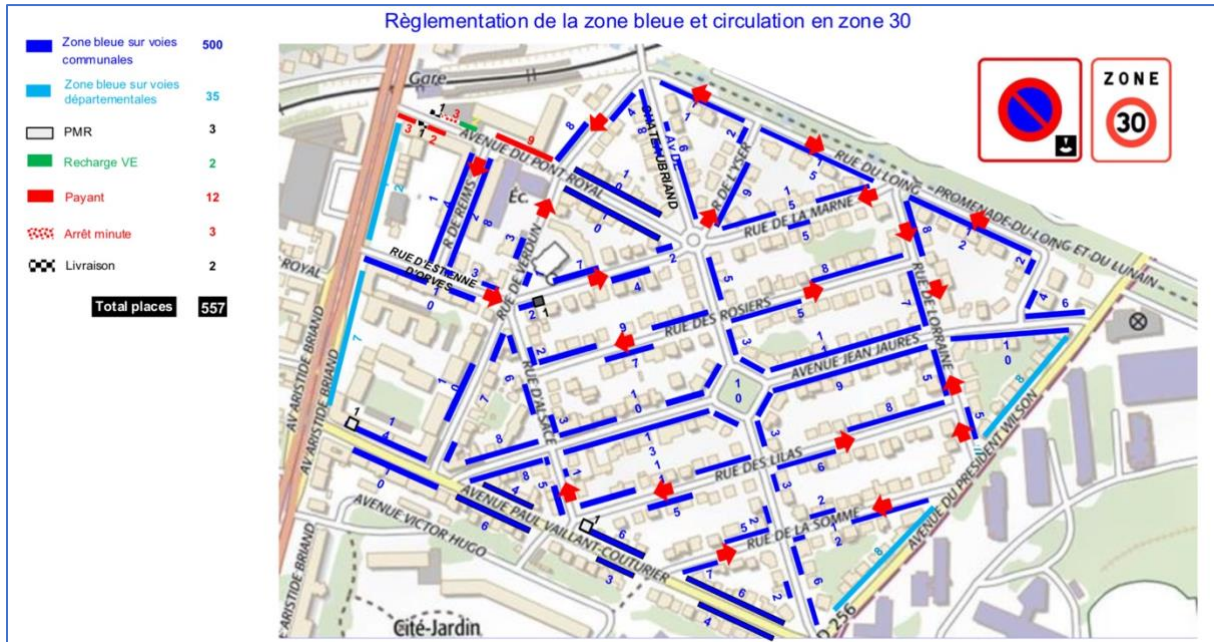
composterre@lilo.org

<https://www.cachan-en-transition.fr/acteurs/composterre/>

2) Mise en place de la zone bleue/zone 30 du quartier Chateaubriand et travaux en suspens sur Lumières Sud (+ parking AROBASE et sortie rue Pierre et Marie Curie) :

Chateaubriand :

Comme annoncé dans les derniers conseils de quartier et lors de réunions publiques organisées par la mairie (la dernière en date le 27 mars 2024), les travaux de mise en place de la zone bleue/zone 30 et des modifications des sens de circulation ont commencé dans le quartier Chateaubriand en décembre 2024.



Les travaux ont été retardés notamment par la nécessité de refaire les réseaux d'eau potable dans une partie du quartier depuis la mise en place de la Régie de l'Eau Seine&Bièvre.

Les travaux ne sont actuellement pas terminés et devraient se dérouler sur plusieurs semaines, notamment car des travaux supplémentaires sont nécessaires sur l'avenue Chateaubriand (réfection des trottoirs et renouvellement d'arbres (cf §3 Patrimoine vert)

L'objectif de ces travaux est de « pacifier » le quartier (notamment éviter le transit par ce quartier pour éviter des feux rouges), de rendre aux piétons l'usage des trottoirs (en interdisant le stationnement à cheval sur les trottoirs) et de limiter la vitesse à 30km/h avec des sens uniques utilisables par les cyclistes en double sens.

Le stationnement est prévu sur des places tracées au sol en bleu et organisées en chicane.

Le stationnement y est réglementé par l'Arrêté municipal du 20 septembre 2024 : https://www.ville-cachan.fr/images/actualites/2024/2823-Arr%C3%AAAt%C3%A9_24.A.335_zone_bleue.pdf qui liste dans le secteur Chateaubriand les voies où est appliqué le stationnement en zone bleue ; plusieurs points nécessitent des précisions ou corrections de la part des services de la Ville.

=> l'arrêté doit faire l'objet d'une prochaine édition afin de corriger quelques erreurs.

=> le droit de stationnement s'étend à l'ensemble du Quartier des Lumières (Nord et Sud) avec la carte résident.

La zone bleue entraîne aussi que le stationnement ne peut se faire que sur la chaussée à l'emplacement des places matérialisées en bleu. Les PMR sont marquées en blanc.

Ce stationnement est autorisé et gratuit pour tous pendant une durée d'1h30 contrôlée par un disque européen du lundi au samedi de 9h à 19h (sauf jours fériés et mois d'août).

Par ailleurs, les résidents peuvent y stationner librement sans limitation de durée (sans dépasser la durée de 7 jours consécutifs sur une même place, conformément au code de la route) avec une « carte RESIDENT » gratuite à réaliser en mairie ou sur le site de la ville

(<https://cachan.e-habitants.com>) et à renouveler tous les ans. Une seule « carte » correspondant à une immatriculation sera attribuée par foyer et/ou entreprise.

Cette modification du stationnement et des sens de circulation du quartier nécessite un temps d'adaptation pour faire le bilan de son impact.

Aussi les membres du conseil de quartier demandent à Samuel BESNARD que la ville organise avec le territoire GOSB, les animateurs du conseil de quartier et des représentants des habitants du groupe stationnement, une visite de récolement pour identifier les points posant problème et à améliorer, comme cela a été fait pour le secteur Lumières.

M.BESNARD y est favorable mais il souhaiterait que toutes les questions/remarques soient remontées à la ville avant cette visite (envoi d'un mail avec photo au conseil de quartier qui transmettra et/ou à Participation Citoyenne et au service voirie).

=> Il préconise d'attendre vers septembre / octobre 2025.

=> Une visite a été réalisée suite à la réunion, le 29 janvier, avec les habitants ayant fait remonter leurs signalements au service voirie.

Les différents points et questions remontés par les habitants sont les suivants :

- L'avenue du Pont Royal entre la RD 920 et la rue de Verdun est-elle en zone bleue ou en zone rouge ? Sur l'arrêté municipal de la zone bleue figure la rue Pont Royal, mais l'avenue du Pont Royal figure aussi dans l'arrêté municipal de la zone rouge. => L'avenue du Pont Royal entre RD 920 et rue de Verdun est bien en zone rouge, le reste de la voie est en zone bleue.

Les personnes à mobilité réduite peuvent stationner dans le secteur sur les places bleues. En revanche si un habitant souhaite avoir une place réservée au PMR près de son domicile, il doit en faire la demande à la mairie (qui statue après étude en commission). RQ : elle ne lui est pas réservée.

- Y aura-t-il des contrôles du stationnement réglementé, à partir de quand et par qui ?

Le contrôle et la verbalisation seront faits par les agents de la police municipale et de la police nationale une fois l'ensemble des travaux réalisés.

- Pourquoi n'a-t-on pas maintenu le système de carte résident en carton posé sur le tableau de bord ?

=> La dématérialisation est de règle depuis la décentralisation du stationnement, il permet un contrôle efficace et évite les fausses cartes.

- Peut-on stationner sur son bateau ?

Non. C'est interdit par le code de la route et c'est verbalisable par la police municipale et nationale.

- Le nombre de places de stationnement ayant baissé, où vont pouvoir se garer tous les habitants du quartier et notamment ceux des immeubles (ex : avenue Jean Jaurès) ?
- Signalement de difficultés pour se garer et descendre de son véhicule dans la partie sud de l'avenue de Verdun, avec des barrières et bacs de végétation le long des places de stationnement ?
- Difficulté dans certaines rues pour utiliser les garages du fait du nouveau plan de stationnement (rue des Lilas, rue de la Somme...), ce qui oblige certains habitants à stationner dans la rue.
- Problème du sens de circulation de l'avenue de Verdun pour qu'on puisse tourner pour éviter de passer devant l'école Pont Royal.
- Jusqu'à quelle taille les véhicules peuvent-ils stationner dans le quartier ? On constate de nombreuses camionnettes utilitaires, voire des camions, stationnant la nuit dans le quartier. Ceux ci ne semblent pas appartenir aux résidents.

=> Il n'y a pas de distinction selon la taille des véhicules. Toutefois, dès lors que le stationnement en zone bleue (hors résidents) n'est autorisé que pour une durée maximum d'1h30, les utilitaires seront dissuadés de stationner dès lors que la police municipale procédera à la verbalisation (ce qui n'est a priori pas le cas tant que les travaux n'ont pas été réceptionnés).

- Pourquoi le stationnement alterné a été supprimé sur l'avenue du Pont Royal ?

Le stationnement en chicane des 2 côtés de la rue rend difficile les croisements notamment quand il y a la navette et les bennes à ordures.

- Il est signalé beaucoup de stationnement de véhicules utilitaires sur l'avenue du Président Wilson, notamment près de l'organisme de formation (sur le trottoir).
- Pourquoi ne pas avoir une limitation de vitesse à 30km/h sur toute l'avenue du Président Wilson ?
- Quid du stationnement pour les visiteurs ? Notamment le samedi.
- La chaussée de l'avenue Jean Jaurès est dégradée dans la partie ouest, les habitants s'inquiètent que le marquage des places de stationnement sera vite effacé.

Lumières sud :

Les points en attente sont bien connus de la ville qui est en attente de retour du territoire GOSB, cf [ResteAFaire_LumieresSud_2024-09.pdf](#) .

Notamment la chicane de la rue Condorcet doit être revue (surtout qu'une maison accueille des enfants pour des activités musicales), avec une installation définitive ; la plantation d'un ou deux arbres est étudiée.

Le STOP de la rue Pascal doit être revu.

Par ailleurs, la chaussée de la rue Condorcet est dégradée et de l'eau stagne.

- ⇒ En attente du GOSB

Parking AROBASE :

La situation est inchangée. L'immeuble de bureau n'est pas terminé et livré.

Aussi, le parking en sous-sol dont la mairie a acheté 51 places n'est pas ouvert.

Suite à de nombreuses interventions de la mairie qui n'aboutissaient pas, une procédure judiciaire à l'encontre du Groupe Lazard est en cours (pénalité de retard).

De plus la Ville leur a demandé de remettre en état le trottoir situé derrière l'abri-bus.

Cité Jardins :

Les habitants font remarquer que le carrefour Rue Pierre et Marie Curie et avenue Pasteur est dangereux malgré le STOP.

Ce carrefour pourrait-il être étudié ? Même si les interlocuteurs sont nombreux : villes de Cachan et Bourg la Reine, départements 92 et 94.

=> les études ont été demandées, le GOSB va nous faire une proposition.

3) Patrimoine Vert :

Des questions sur les espaces verts et le patrimoine arboré ont été remontées à la mairie notamment concernant :

- Le jardin Belle du Berry :

La conformité aux normes des jeux pour enfants a été vérifiée avant ouverture au public.

- La promenade du Loing et du Lunain (promenade Esther Tyszelman) :

Les travaux de réaménagement de la promenade au niveau de la rue du Loing sont en continuité de ceux réalisés côté jardin Belle du Berry.

Le cheminement piéton a été revu et il y aurait une voie cyclable dans la partie basse, en plus du cheminement piéton. A confirmer par la ville.

=> *Il y a bien une voie cyclable (le marquage va être fait prochainement) et une voie piétonne dans la partie basse.*

Sur 720m² de terre, 86 arbres sont plantés dont 29 fruitiers, accompagnés de 138 arbustes.

Seront mis en place des bancs, chaises longues et table de pique-nique (un habitant fait remarquer que cela peut engendrer des nuisances sonores nocturnes).

Une habitante fait remarquer qu'à la sortie de la porte du lycée Robert Keller, les élèves ont tendance à traverser le terre-plein qui sera planté pour rejoindre la rue.

Il faudrait prévoir un ou plusieurs passages comme précédemment.

=> *Les services de la Ville ont étudié le sujet et ont installé un passage avec des pavés.*

M.NOTTE indique que le haut de la promenade du Loing a été muni de caméras de télésurveillance et cela sera poursuivi.

- Les arbres de l'avenue Chateaubriand :

Ce sujet a été présenté par Juliette Pernet du service voirie et Sébastien Dupray du service Patrimoine vert et biodiversité du GOSB (qui travaille depuis 3 ans avec le service des espaces verts de la ville) : cf diaporama [Aménagement Chateaubriand Cachan CQ du 15.01.2025](#)

Un diagnostic de l'état phytosanitaire des arbres a été réalisé et confirme l'état de dégradation de certains arbres : 34 seront coupés et 55 seront replantés dans l'alignement. De plus, 20 nouveaux arbres seront plantés autour de la place Chateaubriand. Il est prévu que différentes essences (caduques pour la plupart) seront plantées pour éviter les transmissions de maladies.

En revanche, il n'est pas prévu de remplacer les arbres malades, et déjà morts pour partie, qui sont situés sur la placette au centre de la place Chateaubriand.

Les habitants déplorent cette décision qu'ils ne comprennent pas et demandent à la ville de regarder comment intégrer la placette dans le projet global de l'avenue Chateaubriand.

Le trottoir de la Place de Chateaubriand sera réaménagé pour le désimpermeabiliser, comme sur les carrefours plus haut.

Une habitante fait remarquer qu'il faut s'assurer que la végétation du rond point de la Place de Chateaubriand n'empêche pas la bonne visibilité des passages piétons du carrefour.

Une réfection des trottoirs et des réseaux de l'avenue est prévue également, entre Verdun et Lilas.

Les plantations se feront entre mars et fin avril 2025.

- Les platanes de l'avenue du Pdt Wilson :

Les platanes malades ou dangereux qui sont abattus ne sont pas remplacés (n°28,30,54,62,68...). Les emplacements laissés vides dénaturent et dégradent le trottoir (voire encouragent le stationnement irrégulier).

De plus, la plantation d'arbres (en plus de l'aspect paysager) favorise la biodiversité et permet d'avoir des îlots de fraîcheur en été.

Malheureusement, le conseil départemental du Val de Marne ne remplace pas les arbres abattus individuellement. Du point de vue des habitants, cela est très dommageable pour les raisons évoquées plus haut. Mais cela pourrait être fait par la commune dans le cadre d'une convention avec le département (cf. [la charte de l'arbre](#) du CD94).

M.JABOUIN confirme cette possibilité, mais indique qu'actuellement ce n'est pas à l'ordre du jour, notamment en raison du coût de plantation pour la Ville.

Il est proposé que la ville engage une réflexion, en concertation avec les habitants, pour étudier les différentes solutions possibles à ce problème pour l'avenir du patrimoine vert du quartier (plan 3000 arbres de la ville, plan 50 000 arbres du département, autre...) et de porter ce point au prochain conseil de quartier

4) Sécurité, vidéoprotection et état des commerces :

Retour d'expérience de la vidéoprotection.

La vidéoprotection a été déployée sur le quartier Pont Royal depuis la RD 920 au niveau du RER jusqu'à la rue de la Marne sur l'avenue Pont Royal et sur la promenade Esther Tyszelman.

Le réseau de vidéoprotection sera étendu rue du Loing jusqu'à la rue Camille Desmoulins et le long de l'avenue Chateaubriand, avec une vue sur les rues perpendiculaires.

Il est rappelé que la vidéoprotection est visionnée par les personnes habilitées.

Le conseil de quartier fait remarquer qu'il existe sur la RD920 et alentours plusieurs commerces vacants dans un quartier qui est éloigné du centre ville et qui a besoin de commerces de proximité.

Des questions sont posées sur la fermeture du café « Le Lorada » sur la rue Marcel Bonnet celui-ci, qui est en liquidation et sur le bar de la Résidence, qui est en cours de rénovation. Ce dernier devrait reprendre les ventes de produits de la « française des jeux » et faire de la restauration.

Il est proposé de porter ce sujet au prochain conseil de quartier.

5) PLUi :

Il est rappelé que la procédure d'élaboration du PLUi est en cours depuis plusieurs années

Le projet de PLUi arrêté au 7 décembre a été rendu public suite au vote du conseil territorial du GOSB du 17/12/2024.

Lien sur le site de la Ville <https://parlonsensemble-cachan.fr/processes/plui-cachan>

Les conseils municipaux des communes du territoire et les services associés à son élaboration vont se prononcer sur le projet. Ensuite, il sera soumis à Enquête Publique en 2025 pour une adoption définitive fin 2025.

Ce thème pourra être développé dans un prochain conseil de quartier.

Cependant, un point a été soulevé par les habitants concernant le développement dans le quartier Chateaubriand soit de grandes co-locations, soit de transformation ou même construction de maisons pour y créer de nombreux studios.

Ces aménagements souvent de grandes dimensions ne semblent pas être très bien intégrés dans l'aspect du quartier.

Elles posent la question du stationnement si on imagine que chaque occupant a un véhicule pour une même adresse.

Parfois ces co-locations ont été à l'origine de nuisances sonores.

Samuel BESNARD répond que la ville est consciente de ce problème mais que la réglementation et le PLU actuels ne sont pas très prescriptifs sur ce sujet. Seul peut être vérifiée la surface minimale de 9m² par logement.

Le futur PLUi pourrait imposer une place de stationnement par logement créé (actuellement c'est une place pour 100 m²). Le mode d'occupation du futur bâtiment devra être renseigné avec rigueur et exactitude dans le permis de construire.

6)Autres points :

Le réaménagement de la RD 920 entre Bourg la Reine et Montrouge n'est toujours pas démarré et est même abandonné. [Voir le communiqué de la ville.](#)

Il est prévu toutefois le réaménagement prochain de la piste cyclable (créée pendant le COVID) en déplaçant le stationnement des véhicules côté chaussée et la piste cyclable côté trottoir, comme nous pouvons le voir à Montrouge vers la province.

A ce jour, il n'est pas clair si cet aménagement peut être réalisé tout au long de la RD920 entre Montrouge et Bourg-la-Reine et on ne sait pas ce qui sera réalisé au niveau de Cachan.

=> *les travaux seront bien réalisés sur tout le linéaire et prévus en avril 2025 à Cachan.*

Ce thème pourra être développé dans un prochain conseil de quartier.

Prochaine réunion du conseil de quartier 1^{er} semestre 2025 :
Si vous souhaitez nous aider à animer le conseil de quartier
ouest sud n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Pour toute question, proposition de sujets, de participation à des commissions et à l'animation du conseil de quartier, n'hésitez pas à nous contacter :

. Par mail : Conseil Quartier Ouest-Sud Cachan cogos.cachan@gmail.com

Sigles :

Territoire = GOSB = Grand Orly Seine Bièvre = EPT 12

CD92 = conseil départemental 92 = département des Hauts-de-Seine

CD94 = conseil départemental 94 = département du Val-de-Marne

Annexes avec les liens internet :

Le diaporama de la réunion : [PresentationCoqOs2025-01-15V1.0i](https://www.ville-cachan.fr/cachan-citoyenne/conseil-de-quartier/279-quartier-ouest-s)

Retrouver le conseil sur

<https://www.ville-cachan.fr/cachan-citoyenne/conseil-de-quartier/279-quartier-ouest-s>

et sur <https://parlonsensemble-cachan.fr/assemblees/CQ-Cachan>